

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND

Membres absents excusés : Guillaume VELT

Date de la convocation : 14 septembre 2021

Secrétaire de séance : Annie PASCAL

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2021*
- *Effacement et fiabilisation des réseaux électrique et téléphonique montée de l'ancienne cure – travaux supplémentaires*
- *Décision modificative budgétaire*
- *Mise à disposition de la parcelle B 611 – tarif*
- *Projet handball*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2021

Georges Roméo informe que :

- Les travaux de rénovation de la nécropole sont en cours.
- La subvention attribuée au Club Espérance 3 a été versée.
- Le projet de délibération sur les autorisations spéciales d'absence a été transmis au Comité Technique : en attente de l'avis.
- La demande de participation pour le déplacement de la canalisation d'eau potable sera débattue lorsque le permis de construire aura été accordé.
- Le sujet des toilettes sèches sera abordé lors de la séance.
- La signalétique indiquant « Séderon » et « voie sans issue » a été mise en place.
- SIVOS et SMIGIBA : informations en fin de séance.

Approuvé à l'unanimité

Effacement et fiabilisation des réseaux électrique et téléphonique montée de l'ancienne cure – travaux supplémentaires

Georges Roméo rappelle que la réalisation des travaux a été plus difficile que prévu compte tenu de la présence de rocher et de l'obligation de couper le poteau en plusieurs morceaux pour l'évacuer. Une majoration du coût des travaux a été appliquée : 1 573.75 € en supplément.

Éric Lyobard demande s'il y avait un devis, une étude sur le terrain.

Georges Roméo répond que oui et que cela représente environ 10 % de supplément.

Annie Pascal demande s'il y a une subvention. Georges Roméo indique que le montant total des travaux s'élève à 65 000 €, pris en charge par le Syndicat d'Énergie de la Drôme et la part communale représente 17 000 €.

Le conseil municipal est appelé à voter pour accepter le supplément de travaux.

Voté à l'unanimité

Décision modificative budgétaire

Georges Roméo indique qu'afin de pouvoir régler les titres émis par le Syndicat d'Énergie de la Drôme concernant les travaux exposés dans le premier point, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire de type virement de crédit.

Voté à l'unanimité

Mise à disposition de la parcelle B 611 – tarif

Georges Roméo informe qu'il avait prévu une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée B 611 au profit de la famille Trutier-Sotgia, mais la famille Migliore, propriétaire riveraine de la parcelle a transmis un courrier (lu par Georges Roméo) dans lequel elle propose une location ou une vente de la moitié de la parcelle à chaque propriétaire riverain. Georges Roméo présente la situation aux conseillers municipaux sur un croquis et indique qu'une partie de ce terrain est inclus dans le périmètre de la clôture de la famille Meirone, que l'accès côté ouest implique de passer sur une parcelle appartenant à la famille Trutier-Sotgia et que c'est pour cette raison que depuis des années cette famille occupe la parcelle qui lui sert de stockage pour son bois et d'emplacement pour le stationnement des véhicules.

Éric Lyobard pense que louer un terrain à une seule famille va poser des problèmes, qu'il souhaite prendre connaissance du dossier de façon plus approfondie et qu'il n'est pas souhaitable de prendre des décisions hâtives. Il comprend qu'il n'est pas agréable d'avoir des voitures en stationnement sous ses fenêtres. Mais il pense qu'un terrain communal doit rester communal, ainsi tout le monde peut y accéder. Il évoque la possibilité de faire un aménagement sur ce terrain bénéfique pour tous.

Éric Barthélémy demande si l'enjeu est le stationnement, et s'il y a possibilité de stationner ailleurs.

Georges Roméo rappelle que lors des travaux de rénovation de la maison de la famille Migliore, un drain a été créé sur le terrain communal en bordure de leur propriété, qu'il est peut-être souhaitable d'attendre la fin des travaux pour prendre une décision.

Annie Pascal pense que cette décision doit être prise avec les conseillers municipaux.

Maximilien Girard serait favorable à laisser un usage pour chacun.

Il est décidé de mettre ce sujet à la réflexion, dans l'intérêt général, sans favoriser l'un ou l'autre. Une rencontre sera proposée aux propriétaires riverains afin de trouver ensemble une solution.

Projet handball

Georges Roméo informe que l'association Méouge Handball, présidée par Martine Moullet, propose des animations autour du handball dans la vallée. Il est favorable à une participation financière de la commune. Par contre, la mise à disposition de la salle lui paraît difficile en raison des contraintes sanitaires, d'autant que d'autres personnes souhaiteraient utiliser la salle pour la musique, le Taï Shi...

Annie Pascal pense que la salle n'est pas adaptée à la pratique du handball.

Éric Lyobard est plutôt favorable à mettre la salle à disposition des associations mais il lui paraît difficile de pratiquer du handball dans cette salle. Il pense qu'un règlement intérieur définirait les règles d'utilisation de la salle.

Éric Barthélémy pense qu'il est difficile de refuser la salle pour des animations.

Questions diverses

- ⇒ Georges Roméo donne lecture du courrier adressé par une famille (avec 3 enfants) qui souhaiterait acquérir un terrain à Eygalayes et implanter un habitat de type yourte. Il se demande si les eygalayaises et eygalayais seraient favorables à cette installation. Il pense qu'il faut leur donner une réponse avant qu'ils s'engagent sur l'achat du terrain et le dépôt du permis de construire.

Éric Lyobard pense que les gens d'Eygalayes n'y seront pas favorables.

Éric Barthélémy pense que ce type de construction ne correspond pas à l'architecture de la commune et qu'il existe peut-être des contraintes car la commune est dans le périmètre du Parc Régional des Baronnies.

Annie Pascal indique qu'elle n'a pas l'habitude de voir ce type d'habitat dans le village.

Maximilien Girard, Nicolas Armand et Éric Barthélémy ne sont pas favorables à l'installation de yourtes sur la commune.

Georges Roméo propose de donner la parole à Tattiana Delarozière qui représente la famille qui n'a pas pu se libérer professionnellement. Elle indique qu'ils ont prévu des aménagements de type bardage en bois avec adaptation à l'environnement paysager, que l'installation d'une famille avec des enfants contribue à la dynamique de la vallée, qu'ils se sont rapprochés de la DDT qui leur a indiqué suivre l'avis du maire lors du dépôt de la demande de permis de construire.

L'ensemble des conseillers municipaux ne souhaitent pas l'installation de yourtes sur la commune.

- ⇒ Georges Roméo informe que le recensement de population sera effectué début 2022 et que la commune est à la recherche d'un agent recenseur qui percevra une indemnité de base plus une participation de la commune. Éric Lyobard précise qu'il faut que la personne ait un véhicule.
 - ⇒ Georges Roméo rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été convenu avec Mme Léaunard que les toilettes sèches ne seraient ouvertes que lors des animations dans le village, sans préciser la durée de cet accord ; il faudra revoir le problème complètement avant l'été prochain.
 - ⇒ Georges Roméo souhaite remercier la famille Vincent qui a donné un morceau de terrain (2.50 mètres sur 70 mètres) le long de la route du Casage afin que les travaux de réfection de la chaussée soient pérennes et mettent un terme aux éboulements de terrain.
 - ⇒ Georges Roméo informe que la personne en charge du ménage dans les locaux de la mairie met fin à son contrat le 30 septembre prochain et qu'il est à la recherche de quelqu'un pour la remplacer : 2 heures par quinzaine.
 - ⇒ Georges Roméo informe que deux chiens et un chat sont morts dernièrement et que l'un des chiens a été empoisonné au cyanure selon le certificat du vétérinaire. Il souligne la gravité de ces faits. Les propriétaires du chien empoisonné ont déposé plainte à la gendarmerie. Les chiens errants ont également disparu.
 - ⇒ Annie Pascal résume le travail des commissions mises en place pour la réorganisation du SIVOS. Des simulations ont été effectuées pour définir la clé de répartition des participations des communes. La prochaine réunion est prévue le 15 octobre. Georges Roméo indique que selon les simulations, la participation varie de 100 € par enfant. Sur les simulations, il est prévu trois enfants d'Eygalayes qui fréquentent l'école de Séderon ; ce qui est inexact, d'autant que la famille Rigeade scolarise ses enfants à la maison. Il souhaiterait que les appels de fonds des communes soient réguliers.
- Éric Lyobard indique que les participations seront émises sur l'année civile et non scolaire, que la commission des finances travaille sur le budget mais qu'il est difficile de faire des économies pour l'éducation des enfants.
- ⇒ Éric Barthélémy informe que des élections pour la gouvernance du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales auront lieu le 09 octobre prochain.
 - ⇒ Georges Roméo informe que les dernières réunions du SMIGIBA ont abouti à l'acceptation des statuts, des participations des communautés de communes et du règlement intérieur, au transfert de la compétence GEMAPI par les communautés de communes et au choix d'un nouveau local à Veynes, ce qui correspond au lieu de vie des agents.
 - ⇒ Annie Pascal souhaiterait que le container à verre soit remplacé car il est sale.
 - ⇒ Georges Roméo précise que sur les avis des taxes foncières, il est à noter que la variation des taux pour la commune est égale à zéro mais que celle de la communauté de communes a beaucoup augmenté ; ce qui est dû à la suppression de la taxe d'habitation.

- ⇒ Éric Barthélémy demande s'il y a beaucoup de demande de parrainage pour les élections présidentielles. Georges Roméo répond que oui.
- ⇒ Annie Pascal indique que la fontaine principale ne coule guère. Georges Roméo précise que c'est un problème de manque d'eau, que la source a un faible débit.
- ⇒ Éric Lyobard indique qu'avec Nicolas Armand, ils vont reprendre leurs travaux de repérage sur le réseau d'eau potable.

Fin du conseil municipal : 17h30

Interventions du public :

- ❖ Appartement d'Olivier Robin.
- ❖ Toilettes publiques.
- ❖ Travaux toiture mairie.
- ❖ Travaux pont Ozeron.
- ❖ Travaux de voirie dans le village.

La secrétaire,
Annie PASCAL